



Controle obtention certificat q18 et q4

Par **lolo75**, le **08/10/2010 à 10:39**

Bonjour,

Tout d'abord, je viens de découvrir votre forum et j'avoue qu'il s'avère être très utile, alors merci d'avance.

Je suis locataire, bail commercial. Voilà un an et demi que je loue.

Cette année, mon bailleur me demande en plus du justificatif de mon assurance de lui fournir les certificats **Q18 et Q4** que "son assurance" lui réclame.

Q18 = conformité des installations électriques

Q4 = conformité des extincteurs

A priori, les contrôles à effectuer sont relativement onéreux, (400 à 500€) pour l'obtention du certificat Q18.

Pour information : dans mon local, je ne recois pas de public et n'ai pas de salarié.

Suis-je dans l'obligation d'effectuer ces contrôles à mes frais ?

Que dois-je dire à mon bailleur, si cela n'est pas de ma responsabilité ?

Je vous remercie par avance de m'éclairer.